

**Rapport de la Commission chargée d'étudier le postulat de Monsieur Jean Bischofberger :**

**« Terrain pour Gens du Voyage »**

---

Nyon, le 25 Janvier 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le jeudi 10 janvier 2013 à la Ferme du Manoir, en présence de MM. BISCHOFBERGER Jean, DEMETRIADES Alexandre, FARINE Claude, JOLY Régis, SAUGY David, VOGEL David (en remplacement de M. BUCHS Patrick) et SOLDINI Sacha.

M. COLOMB Jacky était excusé.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY était accompagnée du Plt GILGEN Commissaire A/I de la Police municipale ; nous les remercions pour leur présence ainsi que leurs explications.

Dans un premier temps, Monsieur Bischofberger nous explique les raisons qui l'ont amené à déposer ce postulat.

Tout à fait conscient que les campements sauvages à Nyon des différentes communautés de Gens du Voyage ont tendance à générer des conflits avec certains citoyens de la Commune et de la région, le postulant rappelle que lorsque des aires d'accueil sont officiellement mises à disposition, il y a la possibilité d'établir un règlement stricte, de façon à limiter au maximum les éventuels débordements de certains individus qui ont pour effet de générer des comportements fort inadéquats de la part de certains citoyens envers l'entier de cette communauté, ce qui génère un amalgame qu'il faut à tout prix éviter.

Il explique également que le but de sa demande est que la Municipalité mette un terrain à disposition dans la Commune afin de leur offrir la possibilité de s'installer dans la région de manière autorisée.

Madame Ruey-Ray, Municipale, informe la commission que cette situation ne date pas d'hier, la Commune a souvent eu à gérer des installations illégales, parfois sur des parcelles privées.

L'ensemble des commissaires est convaincu du bien-fondé de ce postulat et il est important de rappeler que de la bonne gestion de ce dossier dépend directement le mode de vie, les traditions et les coutumes de toute une communauté.

Monsieur Démétriades rappelle qu'il y a également la possibilité de transmettre la demande directement au Conseil Régional, étant donné que c'est un phénomène qui touche l'entier de la région. Cette proposition est acceptée par l'ensemble de la commission.

Monsieur Bischofberger l'entend mais ajoute qu'en tant que simple citoyen, il ne sera pas facile de porter cela devant le Conseil Régional.

Dans un deuxième temps, il apparaît qu'une telle demande devrait directement être adressée au Canton car c'est à lui de déterminer s'il faut une 3<sup>ème</sup> aire de repos en terre vaudoise. Par ailleurs, il est du ressort de l'organe cantonal compétent de proposer une place adéquate car il a une bien meilleure vue d'ensemble de la question que les communes. Monter à l'échelon supérieur semble être le moyen le plus efficace de trouver un terrain qui réponde géographiquement au mieux aux commodités des Gens du Voyage (proche des voies de circulation, installations à prévoir sur place, etc.).

Cette vision cantonale est renforcée par le fait que lors de la discussion il est apparu que les aires de repos de Payerne et de Rennaz sont entièrement gérées par le Canton. Celui-ci prend à sa charge l'entier des frais d'entretien et d'évacuation des déchets.

Suite à cette information, la Commission estime que tant qu'aucune solution n'est trouvée dans l'ouest lémanique il serait normal que l'entier des frais relatifs à l'installation de campements sur le territoire communal soit à charge du Canton. A ce titre, il est suggéré à la Municipalité d'envoyer la facture des frais occasionnés directement au Canton.

Finalement, les avis sur la question semblent se rapprocher, le postulant adhère au fait qu'un renvoi à la Municipalité de son postulat pourrait mettre cette dernière en situation délicate avec les instances supérieures et donnerait l'impression de vouloir mettre la charrue devant les bœufs en faisant le travail du Canton.

En conclusion, la majorité des commissaires présents adhère au fait qu'il est impératif de trouver une solution à terme et qu'on ne peut pas attendre sans rien proposer. La commission est également convaincue que cette situation sera gérée de manière plus optimale par le Canton et qu'il est important, par gain d'efficacité, de s'adresser directement aux autorités compétentes en la matière. La commission, unanime, encourage le postulant à faire porter sa demande directement au Grand Conseil, ce qui aura pour conséquence, une prise en considération plus ciblée, plus rapide et mieux adaptée.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le postulat « Terrain pour Gens du Voyage »,  
**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. De ne pas renvoyer à la Muniplaité le postulat « Terrain pour Gens du Voyage ».

La Commission :

Messieurs	BISCHOFBERGER Jean	SAUGY David
	DEMETRIADES Alexandre	VOGEL David
	FARINE Claude	COLOMB Jacky
	JOLY Régis	SOLDINI Sacha (Président/Rapporteur)